

Commune de Auberchicourt

MODIFICATION N°1 du PLU

Plan de zonage n°2/3
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXXX
approuvant les dispositions de la modification n°1 du PLU.

Fait à Auberchicourt,
Le Maire,



Réalisé le : 30/11/2022

APPROUVE LE : 26/11/2020
MODIFICATION N°1 LE : XXXX/XXXXX



Légende

- Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Site potentiellement pollué devant faire l'objet d'un traitement
- Chemin protégé au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine éco-paysager protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (Haie)
- Jardin protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (Cité minière)
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Repère de cavité
- Puits ou avaleresses
- Secteur soumis à des risques miniers
- A titre d'information, la commune d'Auberchicourt est classée pour partie en zone d'aléa fort en ce qui concerne le retrait gonflement des argiles. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions
- A titre d'information, la commune d'Auberchicourt est classée en zone d'aléa sismique modéré. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions
- Espace contribuant à la Trame Verte et Bleue et aux continuités écologiques
- Site inscrit
- Zone à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

- UA : Zone urbaine du centre historique
- UA(r) : Secteur urbain du centre historique correspondant à la centralité urbaine commerciale "Relais"
- UB : Zone urbaine de la couronne d'urbanisation
- UC : Zone urbaine de cités pavillonnaires
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- A : Zone agricole
- A(i) : Secteur agricole inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- Ap : Secteur agricole d'entrée de ville
- Ap(i) : Secteur agricole d'entrée de ville inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- N : Zone naturelle
- N(i) : Secteur naturel inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- Ne : Secteur naturel d'équipements
- Ne(i) : Secteur naturel d'équipements inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- Nv : Secteur naturel d'espaces verts urbains

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	238 m ²	Aménagement du carrefour	Commune

